

Conseillers en fonction :

Séance du 25 mars 2013

18

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO

Conseillers votants :

15

Présents : STABLO - THIRIAT - SCHARFF - FERRY - WIBRATTE -
BOUCHE - CHRISMENT - FAOU - HEROLD - IVARS - KIEFFER -
LAURENT - PRINTZ

Absents excusés représentés : J-François KISSEL (procuration à M.Claude SCHARFF)
Patrick JOUAN (procuration à Bernard THIRIAT)

Conseillers absents représentés :

2

Absents excusés : Sylvie WEISBECKER
Absents : Magalie REMIATTE - Thierry WOLF

Conseillers présents :

13

Date de la convocation : 18 mars 2013

Madame Florence IVARS été désignée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 février 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 février 2013.

N°1. 7-1 Finances locales : Compte administratif 2012 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard THIRIAT, Adjoint, statuant sur le compte administratif 2012 et les comptes annexes, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 de la commune, du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains", les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif de la commune et les comptes annexes dressés par Monsieur Jean-Marie STABLO, Maire, accompagnés des comptes de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jean-Marie STABLO, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012 les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2012,

- propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Commune

	Report 2011	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
Fonctionnement	119 752.75 €	1 069 723.02 €	1 476 118.04 €	526 147.77 €
Investissement	- 315 283.33 €	584 293.29 €	769 873.64 €	- 129 702.98 €

Bâtiment Relais

	Report 2011	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
Fonctionnement	19 236.87 €	9 979.86 €	44 246.64 €	53 503.65 €
Investissement	- 31 071.66 €	33 152.26 €	31 783.66 €	- 32 440.26 €

Lotissement "Rue des Romains"

	Report 2011	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
Fonctionnement	117 375.00 €	105 276.72 €	105 276.72 €	117 375.00 €
Investissement	- 104 789.97 €	105 276.72 €	104 789.97 €	- 105 276.72 €

- approuve l'ensemble des comptes administratifs et déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement clos.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°2. 7-1 Finances locales : Compte de gestion 2012 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, Maire,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 de la commune, du Bâtiment Relais, et du lotissement "Rue des Romains", les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012,
- statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°3. 7-1 Finances locales : Affectation du résultat 2012 (budget principal et budgets annexes)

Après avoir entendu le compte administratif 2012, le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat comme suit :

Budget principal :

- compte R 1068 – Investissement : 275 442.98 €
- compte R 002 – Fonctionnement : 250 704.79 €

Budget bâtiment relais

- compte R 1068 – Investissement : 32 440.26 €
- compte R 002 – Fonctionnement : 21 063.39 €

(Délibération votée à l'unanimité)

N°4. 7-1 Finances locales : Budget primitif 2013 (budgets annexes)

Le Maire propose au conseil municipal les budgets annexes 2013 du lotissement du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains" :

Budget Primitif 2013 – Bâtiment relais

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	65 310.03 €	Dépenses	67 440.26 €
Recettes	65 310.03 €	Recettes	67 440.26 €

Budget Primitif 2013 – Lotissement "Rue des Romains"

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	775 901.72 €	Dépenses	250 553.44 €
Recettes	775 901.72 €	Recettes	250 553.44 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2013 du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains".

(Délibération votée à l'unanimité)

N°5. 4-1 Fonction publique : modification des postes suite à promotion

Le Maire informe le Conseil Municipal de la promotion au grade supérieur de deux salariés,

- M. Stéphane BOURGUIGNON promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2013
- Mme Jeannine KROMPHOLTZ au grade d'ASEM Principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2013.

Cette promotion nécessite :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2013,
- de créer un poste d'ASEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35è) à compter du 1^{er} juillet 2013,
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2013 et un poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet (28/35è) à compter du 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord :

- à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2013,
- à la création d'un poste d'ASEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35è) à compter du 1^{er} juillet 2013,
- à la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2013 et d'un poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet (28/35è) à compter du 1^{er} juillet 2013.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°6. 4-1 Fonction publique : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Maire informe le Conseil Municipal que le ménage des locaux du terrain de foot était fait par une employée communale en charge des écoles. Pour raison de santé elle ne peut plus assurer ce travail. Le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (1,5/35è) pour ce travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord :

- à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (1,5/35è) à compter du 1^{er} avril 2013,

(Délibération votée à l'unanimité)

N°7. 3-5 Domaine et patrimoine : forêt communale – programme des travaux 2013

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2013 dans la forêt communale :

- 2.7 km d'entretien des lisières pour une dépense estimée à 460.00 € HT
- 8 km de cloisonnement sylvicole mécanisé pour 1 500.00 € HT
- 6.68 ha de cloisonnement sylvicole manuel pour 7 200.00 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à ces travaux,
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°8. 5-3 Institutions et vie politique : adhésion à Moselle Agence Technique

Le Conseil Municipal de Rémilly décide :

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « Moselle Agence Technique »
- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 février 2013
- de mandater Monsieur Jean-Marie STABLO, Maire, pour représenter la Commune de Rémilly avec voix délibérative à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°9. 3-3 Domaine et patrimoine : prolongation de la convention d'occupation du château d'eau par SFR

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de convention avec SFR dans le cadre de l'installation du relais radiotéléphone sur l'ancien château d'eau en remplacement de la convention signée le 18 avril 2004. La redevance est de 2 995 € HT par an, elle augmentera de 2% par an à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention. Elle est signée pour une durée de douze ans.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer. La nouvelle convention prendra effet le 1^{er} mai 2013.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°10. 7-5 Finances locales : subvention bibliothèque

Madame BOUCHE expose au Conseil Municipal le bilan de l'opération « mise à niveau des collections de la bibliothèque » réalisée en 2011 avec le concours du Conseil Général.

M. le Maire rappelle que :

- depuis 2004, la bibliothèque municipale est ouverte au public 6 heures par semaine,
- l'accès y est gratuit pour les moins de 17 ans,
- les bibliothécaires bénévoles qui en assurent le fonctionnement ont suivi la formation de base et la formation « acquisition des collections »,
- le budget annuel affecté à la bibliothèque pour l'achat de livres et abonnement divers est de 1 € par habitant,
- la subvention perçue de 1500 euros a été affectée au budget 2011 et dépensée intégralement pour l'achat de livres pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan, donne son accord pour solliciter une subvention pour le développement des collections de base et s'engage à porter cette subvention au budget 2013 et à acquérir les ouvrages au titre de la collection.

(Délibération votée à l'unanimité)

N°11. 5-7 Intercommunalité : Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT)

La commune adhère au SIVT depuis de nombreuses années et participe financièrement à son fonctionnement, la cotisation étant déterminée à partir de la population, celle-ci étant plafonnée pour les villes les plus importantes.

En 2012, la participation de Rémilly s'est élevée à 1 049 €.

Le SIVT édite un calendrier des festivités qui se déroulent dans les communes adhérentes et participe au financement des opérations liées au tourisme.

L'intérêt de l'adhésion à cette structure mérite d'être abordé.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide

- d'assurer en interne la promotion des festivités programmées dans la commune,
- de maintenir sa participation pour 2013
- de solliciter son retrait du SIVT à compter de l'année 2014.

Lu, approuvé et signé
Pour extrait conforme
REMILLY, le
Le Maire, Jean-Marie STABLO